Risque économique & Puissance publique

Ulrich Beck dans La Société du risque soulignait en 1986 dans un récit dominé par des préoccupations environnementales et sanitaires que l'enjeu de nos sociétés serait tout autant celui de la répartition des richesses que celui de la ventilation des risques. Réduite aux relations économiques, cette question est devenue déterminante sous la lumière crue de la crise économique de ces dernières années qui a mis au jour l'effet de vases communicants entre personnes privées et collectivité publique quant à la couverture des risques économiques.

Ce rapport de causalité a révélé la tension à laquelle sont soumis les appareils publics convoqués en tant qu'ultimes garants des marchés économiques mais dont l'intervention tant normative que financière est circonscrite par des capacités et une compétence limitées.

Suivant le constat de cette fongibilité des risques économiques, cet ouvrage a vocation à soumettre au débat l'hypothèse d'un droit public de l'économie qui serait dominé par une fonction de prévoyance des risques économiques qui vise à identifier des risques pour prescrire ou proscrire certains comportements et faire assumer certains risques économiques par la collectivité publique. La prévoyance publique économique semble ainsi émerger de ce normativisme prudentiel et de la couverture publique de certains risques jugés nécessaires en eux-mêmes à l'économie de marché.









Risque économique & Puissance publique

L'émergence de la prévoyance publique économique

Actes du colloque du 22 mars 2013

Sous la direction de Frédéric ALLAIRE

Bisque économique & Puissance publique

École de Droit UdA | Université d'Auvergne

